



45 DU VENT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 8 Rue Cabourg
14400 Bayeux
RCS CAEN n° 932 051 816

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la Société A Responsabilité Limitée 45 DU VENT en Société par Actions Simplifiée

Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2025

45 DU VENT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 8 Rue Cabourg
14400 Bayeux
RCS CAEN n° 932 051 816

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 18 décembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société a été immatriculée le 23/08/2024, son chiffre d'affaires au 30/11/2025 est de 62 977 euros,
- La société a acquis 77,23 % du capital de la société Voilerie Granvillaise, SAS au capital de 150 000 euros dont le siège social est situé à Granville (50 400). Le pris d'acquisition des titres est de 432 500 euros financé par emprunt bancaire à hauteur de 280 000 euros et 152 500 euros sur les deniers personnels de l'associé unique de 45 du vent.
- Voilerie Granvillaise a pour activité la voilerie, le gréement l'accastillage et plus généralement tous services liés à l'activité nautique.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de création de la société, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers.

Fait à MONT SAINT AIGNAN, le 19 décembre 2025

Pour la société NEWTON AUDIT
Commissaire à la transformation

David QUENNEHEN
Commissaire à la transformation

